VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 32
SUBVENTION A UN ORGANISME PUBLIC : CROUS

Ne prennent pas part au vote de la délibération n° 32 : Jérôme AUSLENDER et Simon POURRET en tant que membres du Conseil d'Administration du CROUS

Un crédit global de 34 800 euros est prévu au budget pour la demande de subvention dans le cadre du fonds national d'aide d'urgence et de l'espace accueil étudiants sollicitée par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention suivante :

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES : 34 800 euros

Depuis 2014, une convention lie la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires. La Ville de Clermont-Ferrand lui attribue chaque année une subvention pour, d'une part, la mise en place d'un Espace d'accueil étudiants, lieu d'informations sur la vie étudiante notamment pour les primo étudiants et les étudiants étrangers, et d'autre part, pour le Fonds d'aide d'urgence qui permet d'apporter une aide financière aux étudiants en situation difficile.
Cette convention est arrivée à son terme en 2017.

L'Espace d'accueil étudiants a accueilli près de 5 000 étudiants en 2017. Cette fréquentation est en hausse continue depuis sa création (4 334 étudiants en 2016, 3 771 en 2015 et 2 011 en 2014). L'aide de la Ville de Clermont-Ferrand participe à cette réussite qui répond à un réel besoin.

Les aides d'urgences bénéficient chaque année à plus de 1 000 étudiants. Ce montant est stable chaque année. Les deux tiers des demandes sont liées à la subsistance et un tiers au logement.

Compte-rendu de l'intérêt que représentent ces activités en faveur des étudiants, il est proposé de reconduire le partenariat avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires en autorisant Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'objectifs tri-annuelle pour la période 2018-2020 et d'attribuer au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires une subvention de 34 800 euros.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 JUIL. 2018

Le Maire,

Olivier BIANCHI

CLERMONT-FERRAND

Convention entre la ville de Clermont-Ferrand et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Entre

La ville de Clermont-Ferrand
Direction Enseignement supérieur, Relations internationales (DESRI)
10, rue Philippe-Marcombes- B.P 60 - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Représentée par son Maire : Monsieur Olivier Bianchi
Autorisé à l'effet des présentes par délibération du 22 juin 2018

D'une part,

Et

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)
25 rue Étienne Dolet- 63037 Clermont-Ferrand
N° SIRET : 18630697300014
Représentée par son directeur : Monsieur Jean-Jacques GENEBRIER

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE :

Le CROUS de Clermont-Ferrand mettait en place, depuis 2005, à chaque rentrée universitaire et pendant trois mois l'Espace d'accueil étudiants. En 2018, cet espace de services est maintenant ouvert toute l'année.
Né de la volonté commune du CROUS, des collectivités locales et des établissements d'enseignement supérieur auvergnats d'améliorer l'accueil des étudiants, notamment les primo étudiants et les étudiants étrangers, l'Espace d'accueil étudiants est un lieu d'informations sur la vie étudiante (bourse, logement, restauration, santé, transport, culture, sport,...). Il propose pour les étudiants étrangers un lieu unique pour le renouvellement de leur titre de séjour.

De plus, dans le cadre des missions confiées aux Œuvres Universitaires pour améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, le Fonds National d'Aide d'Urgence (F.N.A.U.) du CROUS de Clermont-Ferrand apparaît comme un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à de nombreux étudiants en difficultés.

Compte-tenu de l'intérêt local que présentent ces activités en faveur des étudiants, la Ville souhaite contribuer à ces actions dans le cadre de son soutien aux étudiants et à l'enseignement supérieur.

Article I : Engagement de la ville de Clermont-Ferrand :

La ville de Clermont-Ferrand contribuera chaque année au financement du F.N.A.U. et de l'Espace d'accueil étudiants gérés par le CROUS de Clermont-Ferrand.

Pour l'année 2018, le montant de la subvention fixé par le conseil municipal s'élève à 34 800 euros, à charge pour le CROUS de répartir cette somme en fonction de ses besoins entre le F.N.A.U. et l'Espace d'accueil étudiants.

Pour les années ultérieures, son montant sera fixé annuellement par le conseil municipal en fonction du bilan de l'action réalisée en N-1 et des activités reconduites ou nouvellement envisagées.

Article II : Obligations du CROUS :

Le CROUS devra transmettre chaque année au cours du 1er trimestre de l'année considérée un dossier de demande de subvention accompagnée de toutes les indications utiles, notamment financières et comptables (présentation du CROUS, attestation du directeur relative à la demande de subvention, répartition F.N.A.U./Espace d'accueil étudiants et relevé d'identité bancaire).

Le CROUS devra joindre au dossier :

- un bilan d'activité du F.N.A.U. : nombre de dossiers traités, nombre d'étudiants ayant reçu une aide, montant total des aides accordées dans les différentes catégories (type d'établissements, type d'aides, statut des étudiants) et autres renseignements statistiques représentatifs de l'activité du F.N.A.U. ainsi que le rapport d'activité du service social du CROUS.

- un bilan de l'Espace d'accueil étudiants : période de mise en œuvre, nombre d'étudiants reçus, type d'information mise à disposition, type de demande traitée, type d'établissement, activités nouvellement envisagées.

Le CROUS s'engage à faire mention de la participation de la commune de Clermont-Ferrand dans tous ses documents d'information relatifs au F.N.A.U. et à l'Espace d'accueil étudiants diffusés auprès de tout public.

Article III : Règlement de la subvention :

La subvention sera versée annuellement par mandat administratif au compte bancaire du CROUS (relevé d'identité bancaire joint au dossier chaque année) sur présentation de la délibération du conseil municipal.

En cas de non respect des termes de cette convention, notamment en cas de dossier incomplet ou de baisse significative de l'activité, la commune de Clermont-Ferrand se réserve le droit de diminuer ou de suspendre le versement de sa contribution.

Article IV : Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans à compter de sa signature.

Chacune des parties peut la dénoncer chaque année à la date anniversaire avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en trois exemplaires à Clermont-Ferrand, le 11 JUIL. 2018

Le Directeur du CROUS,

Monsieur Jean-Jacques GENEBRIER

Le Maire de Clermont-Ferrand,

Monsieur Olivier BIANCHI